

Le nombre des licences sera limité. Dans les villes et les villages il y aura une licence d'hôtel pour 250 habitants jusqu'au nombre de quatre, ensuite une licence pour 400 habitants.

Il n'y aura qu'un magasin pour le détail pour chaque groupe de 400 habitants dans les villes, et les campagnes jusqu'à 1,200, et ensuite un pour chaque millier d'habitants.

Les commissaires se réuniront en mars. Ils recevront les requêtes qui devront être appuyées par un quart au moins des votants de l'arrondissement électoral. Aucune licence ne sera accordée contre les vœux exprimés par requête de la majorité des votants d'un arrondissement.

Aucune licence ne sera nécessaire pour la vente du vin canadien en quantités de plus d'un gallon.

Le bureau des commissaires se composera dans la province de Québec, du juge de la Cour supérieure pour le district, qui sera président, du maire dans une ville ou du préfet dans les comtés, d'un troisième commissaire choisi par le Gouvernement Fédéral.

On parle de conférer aux commissaires le pouvoir de nommer des inspecteurs et de limiter le nombre des licences dans certaines circonstances.

CAUSERIE AGRICOLE

ECONOMIE RURALE (Suite).

Dans notre dernière *causerie agricole*, nous avons fortement appuyé sur la nécessité de l'enseignement agricole, et nous avons démontré que ceux qui ont fortement à cœur le progrès agricole, ont encouragé de toutes leurs forces l'établissement de nos écoles d'agriculture.

Nous avons regretté l'apathie des cultivateurs à l'égard de ces institutions, car c'est là un grand malheur.

En agriculture, comme pour toutes les autres industries, il nous faut progresser, c'est-à-dire entrer dans la voie d'un progrès bien entendu; non pas le progrès d'un jour pour retomber dans les errements de la routine, mais un progrès graduel, marchant lentement mais sûrement.

On ne peut être certain de tirer de la culture d'une terre tout le profit qu'on est en droit d'en attendre, si l'on n'est pas initié à la science agricole. Sans cette connaissance l'agriculture n'est alors qu'un métier ingrat, et le cultivateur qui l'exerce est une véritable machine. Nulle part ailleurs que dans l'agriculture, l'intelligence et les qualités morales ne sont plus indispensables, ne décident davantage du succès dans une exploitation agricole.

Les connaissances du métier sont pour ainsi dire matérielles et consistent dans la connaissance de l'exécution des travaux qui varient selon la nature du sol, les conditions locales, le genre de production, l'espèce du bétail, etc. Donc le cultivateur doit savoir se rendre compte des travaux qu'il exécute, de l'effet qu'ils doivent produire, afin de pouvoir modifier son intervention d'après les conditions diverses sous lesquelles il opère.

Il est indispensable que le cultivateur, propriétaire d'une exploitation rurale, soit en état de bien exécuter tous les travaux de culture, s'il est obligé lui-

même de faire tous les travaux manuel de culture, ou qu'il ait le moyen de les faire exécuter par des journaliers ou ses propres serviteurs. S'il sait exécuter tous ses travaux et s'il n'est pas obligé de travailler lui-même à sa culture, il pourra surveiller, ordonner le travail avec ordre et imprimer une bonne direction à chaque chose. Sa présence sera nécessaire dans toutes les parties de son exploitation, puisque la surveillance qu'il pourra exercer sur ses ouvriers lui rapportera dix fois plus que ne le ferait son travail manuel. Car, avec la connaissance qu'il a, il pourra montrer à ses gens comment les travaux doivent être exécutés; il saura combien chacun d'eux pourra faire dans une journée, et il pourra se rendre compte si le travail obtenu justifie le travail payé et s'il peut en réaliser quelque profit.

Pour que l'exploitation d'une propriété rurale puisse donner tout le profit dont elle est susceptible, il faut que le cultivateur qui l'exploite connaisse parfaitement la nature et la composition du sol de sa propriété, et qu'il soit capable de déterminer les moyens d'amélioration qui conviennent à ce sol.

Après le sol viennent les plantes. Le cultivateur doit connaître quelles sont les plantes dont la culture lui sera le plus profitable dans les conditions locales du sol, du climat et du commerce, au milieu desquelles il se trouve placé; il doit être familiarisé avec tous les détails de sa culture, et savoir éloigner de son sol les plantes nuisibles, ou du moins en neutraliser autant que possible les effets désastreux.

Quant aux animaux, le cultivateur propriétaire doit, avant tout, savoir quels sont, dans les conditions locales qui l'entourent, les fourrages qui conviennent le mieux à ses animaux et qu'il est plus économique de leur donner, quels sont les soins que ceux-ci réclament, et comment l'on parvient à les préserver de maladies.

Ajoutons que la comptabilité que nécessite chacune des nombreuses branches d'une exploitation rurale, exige, de la part du cultivateur, des connaissances administratives exactes et étendues.

La rectitude de jugement est sans contredit la base de tout succès dans les occupations de la vie, mais surtout à l'égard de l'industrie agricole. On aura beau étudier, observer, calculer et posséder les meilleurs principes de la science agricole, tout cela n'a de valeur que par l'opportunité de l'application.

Le jeune homme qui a su bien utiliser son temps pendant les deux années qu'il a fréquenté une école d'agriculture, peut avoir obtenu une connaissance assez approfondie de la science agricole. Cependant s'il n'a pas la rectitude de jugement, il ne saura jamais appliquer judicieusement les principes de cette science; car dans cette application, le doute se présentera dans le cours de ses opérations. Le jugement est un outil dont il faut faire usage à tous les instants, et de sa justesse dépend essentiellement la direction bonne ou mauvaise que reçoit chaque opération.

L'esprit d'observation dérive en grande partie de la rectitude de jugement. Il tient surtout à une disposition particulière de l'intelligence d'après laquelle un individu remarque certains faits et reconnaît la liaison qui les unit à d'autres faits, et lui permettent de les rapprocher les uns des autres, de manière à en